Ministère de
la Sécurité publique
Québec

Direction générale des affaires ministérielles

PAR COURRIEL

Québec, le 12 juin 2018

N/Réf. : 126797

OBJET: Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)

Monsieur,

Par la présente, nous vous informons que nous avons reçu, le 4 mai 2018, votre demande d'accès visant à obtenir :

1- Le nombre de services de restauration exploités à l'intérieur des installations des bâtiments du ministère de la Sécurité publique (MSP);

2- Pour chaque service préciser : Le type de service dont il question, exemple : service en sous-traitance, service exploité par le MSP, etc.;

3- Si le service applique un protocole d'approvisionnement local? Dans l'affirmatif, préciser les détails de ce protocole;

4- Les coûts d'exploitation annuelle de chaque service.

En réponse au point 1 de votre demande, nous vous informons que le ministère de la sécurité publique dispose de 16 services alimentaires dans ses établissements de détention.

...2

2525, boulevard Laurier
Tour des Laurentides, 5e étage
Québec (Québec) G1V 2L2
Téléphone : 418 646-6777, poste 11010
Télécopieur : 418 643-0275

En réponse au point 2 de votre demande, nous vous informons que ces services alimentaires sont opérés par des employés du ministère de la Sécurité publique, sauf à l'Établissement de détention de Percé où le service est sous-traité à une entreprise locale.

Les établissements de détention suivant embauchent également des personnes incarcérées par l'entremise des fonds locaux de soutien à la réinsertion sociale. Ces personnes sont affectées à la plonge, à l'aide à la préparation des repas et à l'entretien ménager.

- New-Carlisle
- Québec
- Rimouski
- Roberval
- Sept-Îles
- Trois-Rivières
- Hull
- Saint-Jérôme
- Sorel-Tracy
- Sherbrooke
- Montréal
- Leclerc de Laval

En ce qui a trait au point 3 de votre demande, il convient de préciser que le processus d'approvisionnement des établissements de détention est multiple. En effet, il découle d'appel d'offres public, d'appel d'offres sur invitation ou de contrats de gré à gré, et ce, dans le respect des seuils de la Loi sur les contrats des organismes publics (R.L.R.Q, C-65.1). Ce faisant, le ministère de la Sécurité publique porte attention à la réalité des régions du Québec. Ainsi, lorsque c'est possible, une régionalisation des appels d'offres est effectuée afin de favoriser leur accessibilité aux entreprises régionales. Ceci est particulièrement vrai pour les achats de produits périssables tels que les fruits et les légumes.

Voici l'information répertoriée quant aux protocoles d'approvisionnement locaux appliqués par certains établissements de détention :

Établissements de détention de Rivière-des-Prairies, de Montréal et Leclerc de Laval:

Pour les achats de fruits et de légumes, des demandes de soumissions sont effectuées auprès de trois fournisseurs locaux.

Établissement de détention de Sherbrooke :

Pour l'approvisionnement en fruits et en légumes, l'établissement de détention fait affaire avec un fournisseur local de Drummondville, fournisseur qui a été choisi après avoir vérifié régulièrement les prix avec d'autres fournisseurs locaux. Une soumission est demandée avant chaque commande.

Établissement de détention de Saint-Jérôme :

Pour les achats de fruits et de légumes, des demandes de soumissions sont effectuées sur une base hebdomadaire auprès de plusieurs fournisseurs locaux.

Établissement de détention de Rimouski :

L'établissement de détention achète les pommes de terre et les carottes à un producteur local. Une demande de soumissions a été faite au préalable auprès de plusieurs producteurs locaux.

Établissement de détention deTrois-Rivières :

Pour les achats de fruits et de légumes, des demandes de soumissions sont effectuées sur une base hebdomadaire auprès d'un minimum de trois fournisseurs locaux.

Établissement de détention de Roberval :

Pour les achats de fruits et de légumes, des demandes de soumissions sont effectuées sur une base hebdomadaire auprès de deux fournisseurs locaux.

En ce qui a trait au point 5 de votre demande, vous trouverez ci-dessous un tableau présentant les coûts d'exploitation de chaque service alimentaire pour l'année 2017-2018.

Établissement	Salaires	Produits (aliments)	Fonds de réinsertion social
Rivière-des-Prairies	1 153 400 $	1 378 600 $	S.O.
Montréal	3 291 700 $	1 137 200 $	531 440 $
Leclerc de Laval	717 000 $	532 900 $	42 515 $
Sherbrooke	614 300 $	597 000 $	72 124 $
Saint-Jérôme	882 800 $	977 800 $	117 676 $
Sorel-Tracy	517 600 $	330 600 $	48 289 $
Amos	459 200 $	342 000 $	S.O.
Hull	542 700 $	531 400 $	81 234 $
Québec	992 400 $	1 648 200 $	123 370 $
Baie-Comeau	345 300 $	183 000 $	S.O.
Sept-Îles	280 300 $	174 000 $	30 660 $
Rimouski	385 000 $	348 000 $	69 846 $
New Carlisle	377 200 $	191 300 $	6 073 $
Trois-Rivières	762 400 $	604 600 $	93 002 $
Roberval	560 800 $	476 700 $	93 002 $

Tel que mentionné précédemment, les services alimentaires de l'Établissement de détention de Percé sont fournis par une entreprise locale, pour un coût annuel de 532 575 $.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous informons que vous avez trente (30) jours à compter de ce jour pour exercer un recours en révision de cette décision. Vous trouverez, ci-joint, un avis vous informant de ce recours.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable substitut de l'accès aux documents,

Original signé

Geneviève Lamothe

p. j. Avis de recours